

A propos des conditions de détention au Centre Pénitentiaire de Schrassig

»Tolérance zéro«, mission accomplie?

La Délégation des Détenus du Centre Pénitentiaire de Luxembourg (CPL) à Schrassig, au travers de leurs porte-parole Guy Schwickerath et Thomas Boulois, ont tenu à faire connaître dans un article, leur préoccupation quant à leurs conditions de détention.

Comme ils disent dans leur document, Monsieur Frieden, Ministre de la Justice, avait promis à ses électeurs d'accroître la sécurité publique et d'imposer une ligne de «tolérance zéro». Il est certain que son mot d'ordre est suivi à la lettre et ceci a entraîné, une augmentation de la population carcérale, particulièrement de petits délinquants, de plus en plus jeunes, qui se retrouvent en prison au moins jusqu'à leur comparution devant le tribunal.

Mais ils se posent la question de savoir si c'est là la bonne méthode, si la répression et

l'incarcération seules arriveront à éliminer la petite délinquance ?

Et ils poursuivent en disant qu'il y a peu, d'une part le Premier Ministre lui-même a reconnu que même en prison une personne a droit à la dignité et d'autre part que le groupe socialiste avant son entrée dans la coalition avait insisté sur la nécessité d'aménager les conditions de détention et d'élargir les moyens de réinsertion. Et ils se demandent si tout ceci aurait déjà été oublié ?

Ils ajoutent très justement que le but primaire de l'exécution des peines doit être de préparer le détenu à sa liberté. Sa réintégration dans la société doit se faire conformément à la pensée initiale du règlement d'application des peines. L'action d'exclure simplement et systématiquement des individus de la société jusqu'à leur fin

de peine, ne peut avoir comme conséquence la création de criminels profonds. Le détenu, ayant purgé une peine exorbitante, se perd dans l'idée absurde que la société devrait lui restituer un jour ces années et le dédommager d'une façon quelconque. Ayant été livré à lui-même et soumis pendant de nombreuses années à la merci d'un système administratif âpre, le détenu, désillusionné se sent renforcé dans son hypothèse. Une politique carcérale favorisant ces attitudes ne peut être que dangereuse.

En ce qui concerne l'occupation, il n'y a que 120 postes de travail pour 650 détenus, ce qui crée aux détenus des problèmes financiers du fait qu'il n'arrive pas à rembourser sa partie civile, à payer son amende et plus grave encore pour ceux qui ont une famille c'est qu'il ne peuvent pas contribuer à la subsistance de celle-ci. Il s'agit également de signaler nombre d'entre eux ce sont vu diminuer la rémunération et ce pour une nouvelle méthode de calcul, introduite à l'essai et qui reste en application même si elle n'a pas encore été approuvée par le ministre de la Justice. Ils proposent que certains travaux d'entretien et d'installations pourraient être réalisés par les détenus ce qui en plus de leur donner du travail éviterait d'y consacrer un gros budget.

Pour ce qui est des formations, elles sont très limitées, parfois inexistantes. Les demandes restent sans suite, ou on leur répond: «Vous êtes trop formé...». A ceci il faut ajouter que l'atelier de mécanique reste désormais vide, le contremaître instructeur étant parti en pré-traité.

Et cette inactivité conduit le détenu à l'oisiveté et à la paresse et la réinsertion n'en est que plus difficile.

Un autre point soulevé par

la délégation concerne le logement. Lors de la construction des nouveaux blocs, l'augmentation de la population carcérale n'a pas été prise en compte et c'est ainsi que l'on a omis d'amplifier l'infrastructure sportive, et que les salles de visite, trop petites, ne permettent pas de se réunir en famille avec un minimum d'intimité. Déjà en 2002, le Ministre de la Justice était conscient de la promiscuité au CPL. Depuis, le nombre de détenus a augmenté de 70% et il s'accroît encore de jour en jour. La capacité de 589 lits est totalement insuffisante et le fait d'ajouter un lit dans des cellules individuelles de 9m² ne peut qu'empirer les relations entre les détenus (agressivité, conflits, etc.). Le témoignage de la délégation montre que ceci ne constitue pas un problème pour tout le monde. Pas pour le délégué du Procureur, Serge Wagner, en tous cas qui a dit: «Je me fiche que les détenus soient enfermés seuls, à deux, à trois ou à dix dans une cellule ».

D'autres problèmes évoqués par la délégation sont le problème du non respect du droit d'accès au dossier disciplinaire et la situation particulière des toxicomanes.

Et de conclure qu'il faudrait opter pour une diminution drastique de la surpopulation carcérale par simple application des textes en vigueur (semi détention, suspension de peine, travail d'intérêt général, bracelets électroniques, etc.) ainsi que pour un *numerus clausus* infranchissable qui obligerait les directeurs à refuser de dépasser la capacité de leur établissement.

Une prison doit servir uniquement à priver un condamné de liberté, mais ne peut en aucun cas être un endroit d'où un détenu sort incapable de se réinsérer dans la vie normale et se voit ainsi condamné à la récidive!

I.P.I

